

# MAL D'ROUBAIX

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant  
**ALFRED REBOUX**

INDICATIONS:  
Annonces: la ligne . . . 25  
Réclames: . . . . . 30  
Faits-divers: . . . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau de journal à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande Place à Paris, chez M. HAVAS, Libraire, et au 34, rue Notre-Dame-des-Visites (place de la Bourgeoisie) à Bruxelles, au Office de l'Éclaircie.

La Chambre a ensuite voté, en dépit des observations de Mgr Freppel la prise en considération d'une proposition de M. Ballue, député de Lyon, tendant à déposséder de divers immeubles que l'Etat a mis jusqu'à ce jour à leur disposition, les frères de la doctrine chrétienne et les religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul que leur titre de filles de la charité aurait dû, ce nous semble, mettre à l'abri des attaques d'hommes qui se donnent pour les représentants du peuple.

### ILS NE TOUCHENT PAS A LA RELIGION

Chaque époque d'impérialisme a sa formule; voici celle d'aujourd'hui: Nous ne touchons pas à la religion. Soit qu'il s'agisse du gouvernement qui laisse faire les autres quand il n'opère pas lui-même, soit qu'il s'agisse des sections qui lui servent d'avant-garde, de ces enfants perdus de l'incrédulité et du blasphème qui s'avancent seuls d'abord, provoquant la France chrétienne par des projets de loi révoltants, et lancent des ballons d'essai, pour faire l'épreuve de notre patience et savoir ce que pourra se permettre le gros de l'armée qui les suit, le langage qu'on nous tient est toujours le même: Nous ne touchons pas à la religion.

### LE CAS D'UN PRÉFET

On lit dans le *Courrier de Versailles*: Le succès de M. Cottu, préfet de Seine-et-Oise, va chaque jour en grandissant. — De la ville de Versailles et du département de Seine-et-Oise, sa juste renommée s'est étendue à la France entière. A Paris, à Nantes, à Bordeaux, à Nîmes, à Nevers, partout les échos redisent les hauts faits de cet illustre préfet. Nous sommes fiers à juste titre de posséder un préfet capable d'occuper à lui seul l'attention publique dans les quatre coins de notre beau pays.

porcher, Catherine II, servante d'ambassade, et M. Cottu lui-même, moins célèbre jusqu'à ce jour, aurait le droit d'avoir sa pour grand-père, comme chacun le dit, un honorable artisan.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 12 Février 1881.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. de Bouville par laquelle ce député demande, un congé et 20 d'une autre lettre de M. de Bouville par laquelle ce député constate que le jugement qui avait été rendu contre M. de Bouville venait d'être annulé.

### ADMISSION DE M. PAULON

La chambre valide l'élection de M. Paulon.

### CONSEILS DE PRUD'HOMMES EN ALGERIE

La chambre procède à la discussion du projet de loi adopté par le Sénat, relatif à l'organisation des conseils de prud'hommes en Algérie.

### QUESTION POSÉE PAR M. DRÉOLLE A M. CAZOT

M. DRÉOLLE adresse une question à M. Cazot sur l'application de la loi de 1875 sur la police dont les poursuites ont été dirigées contre un journal de Perpignan ayant annoncé qu'un dillet de banque était parti, lequel a été égaré depuis par le bureau de police et n'a pas été retrouvé.

### RETRAITE DES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE

La Chambre aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Héruil et plusieurs de ses collègues, relative aux pensions de retraite des anciens sous-officiers, soldats et assimilés de l'armée de terre.

### RETRAITES DES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE MER

La Chambre procède à la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. de Gasté, relative aux pensions de retraite des anciens sous-officiers, soldats et assimilés de l'armée de mer, et aux pensions des veuves de tous les grades.

### LA PROPOSITION BALLUE

La Chambre procède à la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ballue et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abrogation: 1° des ordonnances royales en date des 25 novembre 1815, 3 décembre 1817 et 14 juin 1828; 2° portant affectation à des congrégations religieuses de divers immeubles appartenant à la ville de Paris; 3° de la loi du 24 avril 1856 et du décret du 3 juin 1857, portant également affectation à des congrégations religieuses d'immeubles appartenant à l'Etat.

### LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE DANS L'ARMÉE

La Chambre passe à l'examen de la proposition de loi de M. Saint-Martin (Vaucluse), ayant pour objet de garantir la liberté de conscience dans l'armée.

### LES VENTES JUDICIAIRES D'IMMEUBLES

La Chambre examine le projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles, et la proposition de loi de M. Turquet relative aux ventes judiciaires d'immeubles appartenant à des mineurs.

### L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La Chambre procède à la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Louis Blanc et un grand nombre de ses collègues, relative à l'abolition de la peine de mort.

### LE SCRUTIN DE LISTE

La Chambre passe à la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bardoux, sur les modifications à introduire dans la loi électorale.

### NOUVELLES MILITAIRES

La médaille militaire vient d'être conférée au sergent-major clairon Lejeune du 110<sup>e</sup> de ligne.

De nouvelles instructions adressées aux chefs de corps d'armée par le ministre de la guerre fixent définitivement les dates d'appel de l'armée territoriale en 1881.

Ces dates sont bien celles que le *Journal de Roubaix* a données tout récemment.

L'infanterie sera appelée au printemps. La cavalerie et l'artillerie ne seront appelées qu'à l'automne.

Les hommes des sections territoriales d'administration seront convoqués, dans le courant de l'année, par les soins des commandants de corps d'armée, aux époques où leur présence sera jugée la plus utile.

L'application du service de 40 mois a déterminé le général Farre à faire coïncider les convocations avec les périodes des effectifs réduits.

Le ministre recommande de s'attacher à avoir, autant que possible, pour l'infanterie, dans les régiments de numéros impair qui convoquent deux bataillons, qu'une seule série comme pour les autres armes, en raison de la facilité que l'on aura, à ce moment, pour l'installation des effectifs convoqués, par le fait de l'absence des hommes en congé.

Pour la session de 1881, le Ministre a décidé que le comité consultatif de cavalerie serait composé, comme ci-après: Président: M. le général de division de Galliffet.

Membres: MM. Thornton, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie; Huyn de Verteville, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie; de Cramel de Kerhu, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de dragons; de Contamine, commandant l'artillerie du 3<sup>e</sup> corps; Human, colonel du 13<sup>e</sup> de dragons; Lantier de Lignères, colonel du 2<sup>e</sup> de chasseurs.

Secrétaire: M. Marin chef d'escadron du 8<sup>e</sup> de hussards.

M. le général Bréd-Verrier commandant le 1<sup>er</sup> brigade de cuirassiers est nommé vice-président de la commission d'hygiène hippique.

La Chambre des députés a voté en première lecture la proposition de M. A. Médé de La Faure, sur la remonte du capitaine d'infanterie.

Les candidats à l'Ecole polytechnique en 1881 sont prévus que le Ministre de la guerre a fixé à 210 le nombre des élèves à admettre à ladite école à la suite du concours de cette année.

Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'Ecole seront remplacés en suivant l'ordre de classement, de manière à compléter l'effectif présent à 210 élèves, au moment de l'ouverture des cours.

La commission chargée de réviser le service intérieur remettra son travail dans les derniers jours de février, pour que le ministre puisse le faire imprimer en Mars.

### Bulletin Economique

#### L'amortissement

Nous avons lu ces jours derniers dans l'*Echo du Nord* deux articles pleins d'intérêt touchant la situation budgétaire du département, la propagation des emprunts et, peut-être, une nouvelle émission destinée à l'achèvement des travaux d'utilité publique.

Nous voyons que les raisonnements et les propositions de l'auteur de ces deux articles, ont pour base l'amortissement, ce procédé considéré avec juste raison, comme étant la clef des emprunts et nous ajouterons, le Palladium de l'économie financière.

Ce fut à l'aide de ces ingénieux procédés, on le sait, que William Pitt, l'illustre fils de Lord Chatam, sut élever à son pays la banqueroute, et plus tard, corriger chez nous l'esprit de réforme en substituant 93 à 89, autrement dit, la révolution avec des excès à une révolution toute pacifique.

Nous savons tout le parti que devront tirer du procédé d'amortissement le comte Mollien et le baron Louis, ces deux ministres des finances dont les noms appartiennent à l'histoire de l'économie politique, et dont les œuvres constituent pour nous des enseignements pratiques.

Puisque l'éminent rédacteur du Bulletin économique de l'*Echo du Nord*, s'arrête à ce principe pour justifier l'emploi des fonds d'un nouvel emprunt départemental, nous prendrons la liberté de lui rappeler que c'est surtout dans la création de nouvelles voies de navigation que se trouve l'application du procédé d'amortissement et dans des proportions incalculables au début. Je veux parler encore des bénéfices que procure aux riverains d'un canal la plus-value de la terre ou assainie, ou irriguée, ou colmatée. Que l'on consulte à cet égard, l'histoire de certains canaux que nous connaissons tous dans des vallées transformées par la culture, nous y trouverons des entrepreneurs concessionnaires ayant réalisés des fortunes énormes et par le fait, ayant été des bienfaiteurs pour les campagnards.

Pourquoi le gouvernement qui se charge aujourd'hui de nous doter de voies nouvelles par eau, dans un intérêt commercial, ne ferait-il pas, ce qu'on fait de simples particuliers pour le dessèchement des marais et la suite en valeur de terrains vagues et improductifs?

C'est à cet effet, et en vue d'un système de simplification sans la législation qui régit ces sortes d'entreprises, que nous avons demandé depuis 1862, la révision de la loi de 1807, et l'application de la loi du 3 mai 1841, avec indemnité sur l'expropriation, pour cause d'utilité publique.

Nous avons pensé qu'avec ce droit on éviterait des formalités et des lenteurs toujours préjudiciables: Des lors, plus de syndicats de propriétaires, plus de procès à perte de vue pour les préfetures, absence complète de responsabilité.

Si l'amortissement à quelquefois fonctionné dans de larges proportions, c'est bien dans les entreprises dont nous parlons ici; les exemples à notre connaissance sont nombreux et il ne tient qu'à nous de les multiplier.

Si les monarchies, en France, depuis Louis XI, ont placé leur gloire dans les conquêtes à main armée, il faut reconnaître que depuis Henri IV jusqu'à nos jours elles ont fait quelque chose pour améliorer le sol et fournir aux populations l'existence par le travail.

L'Edit de 1599 et la loi de 1817, sont là pour justifier ce que nous avançons. Ce sont ces traditions économiques que nous recommandons à l'Esprit libéral et bienfaisant de la Nation, et au jugement

### LE COMITÉ DE CHAMBRE AUX INONDÉS

Paris, 12 février, 5 h. 35 soir.

Le Comité de Chambre vient de faire parvenir 1000 francs, pour les inondés de la Vendée et de la Bretagne.

### Traitement des professeurs de facultés

Paris, 12 février, 4 h. soir.

Un décret se rattachant au traitement des professeurs de facultés, a été signé aujourd'hui par le Président de la République.

### M. Gambetta

Un de nos correspondants particuliers de Paris nous écrit:

On s'abandonne au sujet du scrutin de liste. Encore aujourd'hui, les réponses du président de la Chambre aux objections faites par les partisans du vote individuel défilent les colonnes de toute la presse républicaine. En voilà plus qu'il n'en faut pour agacer le public qui commence à trouver que ça ne veut trop prouver, ne prouve rien.

Le fait est que si pour assurer le triomphe du scrutin de liste, il faut, indépendamment du renouvellement partiel, modifier les circonscriptions de nos départements qui, par suite de l'application du nouveau système, verraient leur représentation diminuée, s'il faut encore toute une nouvelle organisation des comités de chefs-lieux, s'il faut l'engagement des chefs de la majorité de ne pas accepter une candidature, autant dire que nous allons entrer en pleine révolution électorale. Sur la simple parole d'un homme, et sans qu'il soit autrement prouvé que le scrutin de liste est préférable au scrutin d'arrondissement. Voilà la majorité en train de s'agiter et de mener le pays en pleine insouciance.

À l'heure qu'il est, du reste, M. Gambetta est le Dieu de sa nation, non seulement pour la République qui s'est formée en lui, mais encore pour l'étranger qui le considère comme le véritable représentant de la France et des idées françaises en matière de paix ou de guerre. Les critiques dont il est depuis quelques jours l'objet de la part de la droite, le *Journal de Roubaix*, ne sont, en effet, que des attaques de personnes de son entourage, et non des attaques de principes.

Après les articles de la République française, après les discours de M. Antonin Proust, qui ont pour l'étranger qui le considère comme le véritable représentant de la France et des idées françaises en matière de paix ou de guerre. Les critiques dont il est depuis quelques jours l'objet de la part de la droite, le *Journal de Roubaix*, ne sont, en effet, que des attaques de personnes de son entourage, et non des attaques de principes.

Après les articles de la République française, après les discours de M. Antonin Proust, qui ont pour l'étranger qui le considère comme le véritable représentant de la France et des idées françaises en matière de paix ou de guerre. Les critiques dont il est depuis quelques jours l'objet de la part de la droite, le *Journal de Roubaix*, ne sont, en effet, que des attaques de personnes de son entourage, et non des attaques de principes.

### de la naissance de Victor Hugo

Paris, 12 février, 8 h. m.

Le nouveau parti républicain offrira le 20 février, une fête à Victor Hugo, pour célébrer l'anniversaire de sa naissance.

### Le comité chargé de préparer le programme de la manifestation

Paris, 12 février, 8 h. m.

Le comité chargé de préparer le programme de la manifestation, pour le 20 février, vient de se réunir.

### Les décrets du Nord

Paris, 12 février, 8 h. m.

Le journal officiel annonce aujourd'hui la nomination au grade de chevaliers de la Légion d'honneur de M. Lefebvre, directeur de l'enseignement primaire, et de M. Rigaut, adjoint au directeur de l'enseignement primaire.

### Le journal officiel

Paris, 12 février, 8 h. m.

Le journal officiel annonce aujourd'hui la nomination au grade de chevaliers de la Légion d'honneur de M. Lefebvre, directeur de l'enseignement primaire, et de M. Rigaut, adjoint au directeur de l'enseignement primaire.